

CHARTRE BIODIVERSITE 2026

17.02.2026

Direction Investissement



SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
1.1. DEFINITION	3
1.2. IMPACT GLOBAL DE LA PERTE DE BIODIVERSITE	4
2. Engagement du Groupe Relyens.....	5
2.1. CLIMAT VERDISSEMENT EXCLUSION	5
2.2. RESTAURATION PRESERVATION REDUCTION DES PRESSIONS.....	6
2.3. LEVIERS D’ACTIONS : INVESTISSEMENT ENGAGEMENT EVALUATION	6



1. Introduction

En tant qu'Entreprise à mission et investisseur mutualiste engagé, Relyens est convaincu de son impact positif au travers de ses investissements sur le climat et plus généralement sur l'environnement. La biodiversité joue aussi un rôle essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique car elle participe à la résilience des écosystèmes. Conscient de ces enjeux, Relyens souhaite intégrer le sujet de la protection de la biodiversité au cœur de sa politique d'investissement et publie en 2026 sa première charte en s'appuyant sur les premiers constats scientifiques établis pour identifier les axes prioritaires et des leviers d'actions en lien avec sa stratégie d'investissement.

La biodiversité décline à un rythme significatif, mettant en danger les fondements de nos écosystèmes. En 2019, le rapport d'évaluation de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), aussi appelé « GIEC pour la biodiversité », soulignait déjà qu'en moyenne :

25% des espèces appartenant aux groupes d'animaux et de végétaux évalués sont menacées de disparition ce qui suggère qu'environ 1 million d'espèces sont déjà menacées d'extinction, beaucoup dans les décennies à venir.

Au total, 75% de la surface terrestre est altérée de manière significative, 66% des océans subissent des incidences cumulatives de plus en plus importantes et plus de 85% de la surface des zones humides ont disparu

En parallèle, le rapport Planète Vivante 2024, produit par l'ONG WWF déplore également un constat alarmant avec la diminution de 73% de la taille moyenne des populations d'animaux sauvages.

Ce déclin de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes font porter des risques majeurs sur notre qualité de vie sachant que la biodiversité doit s'appréhender dans une approche transversale interconnectée avec les enjeux climat.

1.1. DEFINITION

La biodiversité ou diversité biologique désigne les formes de la vie à toutes ses échelles : des gènes aux espèces, en passant par les écosystèmes. Elle intègre donc la diversité des espèces, des habitats et des processus écologiques qui permettent la vie sur Terre.

Le terme de biodiversité est aussi fortement lié à celui de services écosystémiques. Il s'agit des bénéfices que les humains tirent des écosystèmes¹. Ces services sont généralement classés en quatre catégories :



¹ Fondation pour la recherche sur la biodiversité, <https://www.fondationbiodiversite.fr/wp-content/uploads/2020/12/FRB-fiche-ambassade-1.pdf>



1.2. IMPACT GLOBAL DE LA PERTE DE BIODIVERSITE

Cette érosion rapide de la biodiversité n'est pas seulement un problème environnemental, mais aussi une menace économique majeure. En effet, selon la Banque Mondiale, plus de 50% du PIB mondial dépend directement ou indirectement de la biodiversité au sens large. La nature et ses services écosystémiques génèrent chaque année une valeur économique estimée à plus de 44 000 milliards de dollars². Cette dépendance souligne la responsabilité majeure de la finance et des investisseurs pour inverser les tendances actuelles de dégradation de la biodiversité, notamment en réorientant ses flux financiers vers des activités respectant la diversité biologique et ainsi limiter sa dégradation.

L'IPBES identifie cinq principales pressions sur la biodiversité en lien avec l'activité humaine :

Changement d'usage des terres et des mers

La destruction, la fragmentation et l'artificialisation des milieux naturels, liées notamment à la déforestation et à l'urbanisation, perturbent les espèces qui y vivent et réduisent leurs habitats naturels.

Surexploitation des ressources

Les ressources biologiques disposent d'une capacité de régénération limitée. Leur exploitation excessive entraîne le déclin des populations d'espèces, en particulier des stocks halieutiques dans le secteur de la pêche.

Changement Climatique

Le dérèglement climatique modifie les conditions de vie de nombreuses espèces. Les écosystèmes marins sont particulièrement affectés, notamment les coraux et certaines algues, sensibles à l'élévation de la température des eaux.

Pollution

Les pollutions de l'air, de l'eau et des sols, issues de sources variées (microplastiques, pesticides, PFAS, etc.), portent atteinte à la santé des organismes vivants et contribuent à l'érosion de la biodiversité.

Introduction d'espèces exotiques invasives

La mondialisation des échanges favorise le déplacement d'espèces hors de leur écosystème d'origine. Dans de nouveaux écosystèmes, ces espèces animales ou végétales peuvent entrer en compétition avec les espèces locales et provoquer leur déclin, voire leur disparition.

Ces cinq principales causes, en lien avec l'activité humaine, entraînent donc le déclin actuel de la diversité biologique. De ce fait, ces pressions induisent également une disparition progressive des services écosystémiques fournis par la nature.

² World Economic Forum, https://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf



2. Engagement du Groupe Relyens

En lien avec les constats scientifiques sérieux et conformément aux réglementations telle que la Loi Energie Climat - article 29 et la directive européenne CSRD, Relyens entend jouer son rôle d'investisseur responsable dans la préservation de la biodiversité. Ainsi, le Groupe a décidé d'intégrer plusieurs objectifs des Accords de Kunming-Montréal, adoptés lors de la COP15, dans sa stratégie d'investissement.

Ces accords fixent un cadre ambitieux pour limiter l'érosion de la biodiversité d'ici 2030 et au-delà. Ils s'articulent autour de quatre grands objectifs que sont :

- La santé des écosystèmes et des espèces
- L'utilisation durable de la biodiversité
- Le partage équitable des avantages de la biodiversité (services écosystémiques)
- La mise en œuvre et le financement de ces objectifs.

Ces quatre axes sont ensuite déclinés selon 23 cibles mesurables qui pour certaines sont déjà intégrées dans la stratégie d'investissement responsable du Groupe.

2.1. CLIMAT | VERDISSEMENT | EXCLUSION

• Cible 8 : Climat

Respecter l'accord de Paris en limitant l'augmentation de la température à 2° C au-dessus des niveaux préindustriels et atténuer les effets du changement climatique, l'une des principales pressions responsables de l'érosion de la biodiversité.

Ainsi, Relyens intègre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris dans ses stratégies d'investissement, en s'appuyant sur une stratégie climat visant à limiter la température à 2°C, voire 1,5°C pour les portefeuilles de transition énergétique, sur l'ensemble de ses portefeuilles d'ici 2050. Un premier bilan carbone du portefeuille d'investissement a été réalisé en 2025. Il sera suivi par un plan de transition pour détailler les futures actions de décarbonation. Cela implique une réduction progressive et ambitieuse des émissions de gaz à effet de serre (GES) des émetteurs dans lesquelles le Groupe est investi, en ligne avec des trajectoires de décarbonation validées.

• Cible 12 : Verdissement des zones urbaines

Augmenter la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines ainsi qu'à l'accès à ces espaces et aux avantages qu'ils procurent en systématisant la conservation durable de la biodiversité.

A travers ses investissements immobiliers, Relyens met l'accent sur la qualité de vie, en imaginant une urbanisation différente, en incluant le bien être au cœur des préoccupations immobilières mais aussi en privilégiant des projets de réhabilitation. Le parc immobilier de Relyens intègre des espaces verts où sont installées des structures propices aux écosystèmes comme des nichoirs pour oiseaux et insectes ainsi que des ruches. L'ensemble de ces mesures permettent l'augmentation d'espace refuge à la biodiversité en zone urbaine.

• Cible 18 : Exclusions des secteurs néfastes à la biodiversité

Identifier et éliminer ou réformer les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité, d'une manière proportionnée, juste, équitable et efficace.

A travers une liste d'exclusion stricte détaillée dans sa Charte ISR, Relyens s'engage à exclure de ses investissements les entreprises impliquées dans des activités particulièrement nocives pour la biodiversité. Ainsi, notre politique exclut, entre autres, les secteurs suivants :

- **Pétrole, gaz et gaz de schiste (extraction et forage)** : investissement possible si moins de 5% du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur. Il est prévu une sortie progressive



mais complète de tout investissement dans les entreprises du secteur du gaz et du pétrole d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde

- **Charbon thermique (extraction et forage)** : aucun nouvel investissement n'est autorisé dans ce secteur
- **Huile de palme (production)** : investissement possible si moins de 5% du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur
- **Produits agro-chimiques et pesticides (production)** : investissement possible si moins de 5% du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur

La réflexion est aussi d'étendre ces exclusions à d'autres secteurs d'activité dont la nocivité pour la biodiversité a été démontrée scientifiquement.

Pour poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité, Relyens souhaite également adresser d'autres cibles des Accords de Kuming Montréal pour les intégrer progressivement dans sa stratégie d'investissement sur le moyen/long terme :

2.2. RESTAURATION | PRESERVATION | REDUCTION DES PRESSIONS

- **Cible 2 & 3 : Protection et restauration des écosystèmes**

Contribuer, d'ici 2030, à la protection et à la restauration d'au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones marines.

- **Cible 6 : Espèces invasives**

Réduire ou atténuer les incidences des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en contrôlant leurs voies d'introduction. Diminuer de 50 % les taux d'introduction d'espèces invasives d'ici 2030.

- **Cible 7 : Pollution**

Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources d'ici à 2030, en les portant à des niveaux sans danger pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques (réduction des intrants chimiques et de l'usage des matières plastiques).

- **Cible 16 : Surconsommation & Gaspillage**

Encourager les populations à faire des choix de consommation durables et réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, notamment en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial.

Pour mettre en pratique les différentes cibles citées précédemment, Relyens a identifié plusieurs leviers d'actions applicables en tant qu'investisseur responsable :

2.3. LEVIERS D' ACTIONS : INVESTISSEMENT | ENGAGEMENT | EVALUATION

- **Cible 21 : Compréhension & Engagement**

Veiller à ce que les connaissances soient disponibles et accessibles pour guider l'action en faveur de la biodiversité.

Le Groupe souhaite déployer ses meilleurs efforts afin de développer une expertise sur les enjeux de biodiversité et sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes. En complément, Relyens s'engage à identifier les initiatives de place et en évaluer la pertinence pour les intégrer. Enfin, l'objectif est de renforcer le dialogue et l'engagement auprès des contreparties en incluant la thématique de la biodiversité dans la politique de vote et lors des échanges avec les sociétés de gestion.



- **Cible 19 : Investir dans des solutions en faveur de la biodiversité**

Suivre l'évolution du marché et conduire une analyse des opportunités d'investissement les plus pertinentes liées à la biodiversité à travers les différentes classes d'actifs : immobilier, taux ou capital investissement.

Compte tenu de l'aspect local des solutions pour favoriser la biodiversité, Relyens souhaite privilégier les investissements non cotés adressant des projets de tailles raisonnables avec une intentionnalité et additionnalité quantifiable plutôt que financer des actifs cotés.

- **Soutenir le développement de « solutions » innovantes** pour préserver et/ ou limiter l'érosion de la biodiversité. Ces sociétés peuvent proposer des solutions basées sur des nouvelles technologies et produits innovants ou encore relancer des filières à impact comme le recyclage pour limiter la pollution.
- **Participer à la « transition nature » des entreprises** en investissant dans des sociétés qui désirent changer leurs pratiques et adopter un business model « grey to green » moins impactant sur le plan environnemental en préservant la biodiversité.
- **Contribuer à la restauration et à la préservation des écosystèmes**, notamment à travers de solutions de capital naturel en référence à la valeur combinée de tout ce qui vient de la nature – sol, air, eau et ensemble des créatures vivantes.

- **Cible 15 : Evaluation & Mesure**

Relyens souhaite identifier et mettre en œuvre des outils et des méthodes garantissant la qualité des données relatives au suivi des indicateurs de biodiversité, notamment afin d'estimer les impacts, les risques et les dépendances des investissements de son portefeuille. Actuellement, une analyse annuelle des impacts et des dépendances du portefeuille d'investissement est réalisée à l'aide du modèle ENCORE.

En complément, Relyens s'attache à mesurer l'impact de son engagement en identifiant les investissements répondant au thème de la « biodiversité » au sein de ses investissements durables.



